Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Restauration de l'ancienne Halle

Porteur du projet : Commune de Lauzerte

Lauzerte, Grand Site Occitanie

Subvention FEADER de 80 000€,
votée par le Comité de programmation du GAL : 21/12/2022

Lauzerte est une cité médiévale en Quercy Blanc, classée parmi l'**un des Plus Beaux Villages de France**, labellisée « **Villes et métiers d'art** » et « **commune halte sur les Chemins de Compostelle** » (Grand Site Occitanie Moissac-Auvillar-Lauzerte).

Au centre du village, place des Cornières se trouve la halle centrale, construite en 1897 sur l'emplacement d'anciennes maisons.

Ces dernières années, la halle était occupée par la trésorerie générale (au rez-de-chaussée) et le siège de la communauté de communes Pays de Serres en Quercy. Suite à la fermeture du Trésor Public et au déménagement des bureaux de la Communauté de Communes, **la commune a souhaité réhabiliter le bâtiment devenu vacant pour la transformer notamment en Halle Gourmande.**

Son emplacement, en plein cœur du village en fait un lieu stratégique pour la vie du village, pour l'économie et le tourisme. En effet, la commune et les associations locales organisent régulièrement sur cette place des moments récréatifs, festifs et culturels de qualité.

La halle, place des Cornières

Les travaux ont porté sur la démolition de l'ourdi, des cloisons intérieures et la réfection du sol. **L'idée est de retrouver la halle comme à son origine, avec de la hauteur sous toiture et de grandes ouvertures en plein cintre.** L'Architecte des Bâtiments de France a été consulté sur ce site patrimonial.

La restauration de ce bâtiment complète les travaux déjà engagés par la commune dans le cadre du programme Bourg-centre en cours.

La demande d'aide LEADER a porté sur les dépenses de maîtrise d'œuvre, de gros œuvre, de peinture et d'électricité.

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°2 « Mettre en œuvre une stratégie de développement de l'économie touristique et culturelle axée sur le potentiel patrimonial local et l'expression identitaire des terroirs » :

2-3 Développement du tourisme culturel et patrimonial

- Aménagement de lieux, d'espaces et de parcours dédiés à la visite qui concourent à la promotion d'un tourisme de découverte culturelle, naturelle, environnementale, gastronomique ou d'un savoir-faire significatif du territoire.

Plafond LEADER : 80 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 15/06/2023)*

Montant dépenses éligibles retenues	**278 277,00 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**80 000,00 €**
Autres cofinanceurs :	
→ Etat	83 483,10 €
→ Département Tarn et Garonne	50 089,40 €
Autofinancement	64 704,50 €